

RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

GUTENBERG PATRIMOINE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

Forme juridique : FCP

L'objectif de gestion

L'OPCVM a pour objectif de gestion la réalisation d'une performance nette des frais supérieure à son Indicateur de référence (50% EUROSTOXX 50 Net Return + 50% €STR capitalisé) dans le cadre d'une allocation dynamique en actions distribuant un dividende important sur la durée de placement recommandée. De plus, il cherche à limiter les risques de forte variation du portefeuille par une allocation partielle en obligations de la zone Euro.

L'indicateur de référence 50% EUROSTOXX 50 Net Return + 50% €STR capitalisé est retenu en cours de clôture, exprimé en euro, dividendes nets réinvestis et en tenant compte de la capitalisation des intérêts.

Stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement repose sur une allocation dynamique et discrétionnaire entre différentes classes d'actifs et zones géographiques et recherche des actions distribuant un dividende important. Le FCP opère une gestion active selon une approche micro-économique qui consiste à sélectionner des sociétés notamment ayant un rendement sur dividendes attractif ; dont la valeur boursière est inférieure à la valeur industrielle ou qui offrent un rendement élevé.

Cette sélection s'opère selon une analyse des valeurs et avec un processus décisionnel à partir des critères suivants : Méthode des 3M

Management : Qualité des dirigeants, historique, stratégie et perspectives de l'entreprise, analyse de la concurrence et de la clientèle

Moyens de l'entreprise : ressources humaines, technologie, recherche et développement, organisation.

Marge et rentabilité sur 5 ans et comparaison intra sectorielle.

Ces critères sont appréciés à travers des contacts réguliers des entreprises concernées, les réunions d'analystes financiers, les revues spécialisées, et l'analyse financière classique (étude de bilan compte de résultat, marge EBIT, ROE.). Les sociétés seront choisies parmi les grandes, moyennes ou petites capitalisations, sur les places financières européennes, sans aucune contrainte géographique, ni indicielle.

Afin de répondre à un objectif de limitation de la volatilité, à titre de diversification, le gérant pourra investir en obligations et autres titres de créances (dettes publiques/dettes privées) de toutes échéances et de toutes devises.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion intègre sa propre analyse du profil/rendement/risques (rentabilité, crédit, liquidité, maturité) et ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 0% à 120% (allocation cible entre 20% et 70%) sur les marchés d'actions de toutes capitalisations, de tous les secteurs dont :

- De 0% à 120% sur les marchés d'actions européennes
- De 0% à 10% d'actions libellées en dollar
- De 0% à 10% d'actions de pays émergents.
- De 0% à 30% aux marchés des actions de petite capitalisation >3 milliards d'euros.
- De 0% à 5% sur le marché EURONEXT GROWTH.

De 0% à 120% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, de toutes notations, notés par des agences de notation ou ayant une notation jugée équivalente selon l'analyse de la société de gestion, dont :

- De 0% à 30% en instruments de taux spéculatifs
- De 0% à 10% en instruments de taux de pays émergents.

La fourchette de sensibilité de l'OPCVM au risque de taux est comprise entre -5 et + 10.

De 0% à 25% sur les marchés des obligations convertibles.

De 0% à 50% au risque de change sur les devises hors euro (incluant le \$ et les devises de pays émergents).

Il peut également intervenir sur les :

L'OPCVM peut être investi :

- En actions ; - en titres de créance et instruments du marché monétaire ; - jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étrangers, et de FIA de droit français ou européens ouverts à une clientèle non professionnelle mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Il peut également intervenir sur des :

- Contrats à terme ferme ou optionnel utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de crédit, et de change ;

- Titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de crédit et de change.

- Dépôt, emprunts d'espèces.

COMMENTAIRE DE GESTION

GUTENBERG PATRIMOINE

N° Agrément FCP20060687

Part C ISIN FR0010357509

Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »).

Objet : fusion-absorption du de l'OPCVM GUTENBERG AVENIR par l'OPCVM GUTENBERG PATRIMOINE (Voir LAP en annexe).

L'année 2024 a commencé sous le signe d'un optimisme notable sur les marchés financiers, alimenté par les attentes de baisses des taux d'intérêt et une économie américaine remarquablement résiliente. Cependant, les espoirs d'une première détente monétaire en mars ont été déçus par une FED prudente. Jerome Powell, son président, a justifié ce choix en soulignant une économie toujours dynamique, portée par des créations d'emplois bien supérieures aux attentes en janvier, ainsi qu'une inflation et des salaires horaires qui continuent de surprendre à la hausse.

En février, les marchés ont poursuivi leur ascension grâce à la performance de titres technologiques, à l'image de Nvidia, leader dans le domaine de l'intelligence artificielle. L'allocution perçue comme « hawkish » de Jerome Powell n'a pas réussi à éclipser cet engouement, renforçant les espoirs d'une réduction des taux américains en juin. En parallèle, l'inflation a montré des signes de ralentissement, ce qui soutient une vision positive de la dynamique économique américaine. À l'échelle européenne, les marchés ont progressé dans le sillage de Wall Street, en dépit d'une inflation moins maîtrisée.

Mars a scellé cinq mois consécutifs de hausse des indices financiers mondiaux, marqués par la Banque Nationale Suisse qui a initié une baisse de ses taux directeurs. D'autres banques centrales comme la Banque d'Angleterre ont suivi, bien que la BCE ait adopté une posture attentiste en prévoyant de réagir sur la base des chiffres d'inflation d'avril et juin. Ce trimestre s'est terminé sur des niveaux records pour de nombreux indices, signe d'une confiance accrue des investisseurs dans la stabilité économique mondiale.

Cependant, avril a brisé cette tendance haussière. Les marchés ont été inquiétés par des signaux mitigés provenant des États-Unis : bien que les créations d'emplois et la croissance du PIB aient dépassé les attentes, l'inflation est restée plus élevée qu'espéré (à 3,5%), poussant les taux à 10 ans US vers de nouveaux sommets annuels. En Europe, la désynchronisation économique se fait sentir, avec une BCE toujours prudente et une inflation en décroissance. Cette atmosphère tendue a effacé une partie des gains accumulés.

Le mois de mai a toutefois été marqué par un rebond des indices, porté par les attentes d'une baisse des taux imminente, autant aux États-Unis qu'en Europe. Les principaux indicateurs surveillés par la FED, comme l'inflation et les salaires, ont montré des signes encourageants de ralentissement en avril.

La BCE semblait alors prête à agir dès le mois suivant, ouvrant la voie à un environnement monétaire plus favorable en Europe après deux ans de hausses consécutives.

C'est en juin qu'une surprise politique majeure est venue troubler le marché européen : Emmanuel Macron a annoncé la dissolution de l'Assemblée nationale, suite à une victoire aux élections européennes du Rassemblement National. Cette instabilité a entraîné une chute de plus de 6 % du CAC40, accentuée par l'annonce d'une baisse des taux par la BCE qui n'a pas réussi à apaiser les investisseurs. Ce contexte a mis en lumière la vulnérabilité des marchés face aux imprévus politiques.

La seconde moitié de l'année a été dominée par la scène américaine, où Donald Trump s'est imposé lors des élections présidentielles en novembre. Cette victoire, associée à un Congrès consolidé, a alimenté des anticipations pro-business. Cependant, les politiques expansionnistes envisagées, telles qu'une réduction massive de l'impôt sur les sociétés et une hausse généralisée des droits de douane, suscitent des inquiétudes quant à leur impact sur l'inflation.

La FED, de son côté, a poursuivi son programme de baisse des taux avec prudence. Après une réduction de 50 points de base en septembre, deux nouvelles baisses de 25 points ont eu lieu en novembre et en décembre. Cependant, Jerome Powell a averti les marchés qu'une pause était nécessaire en 2025 face à la résilience de la croissance aux US, de la solidité du marché de l'emploi et face aux craintes d'un regain d'inflation. En parallèle, l'Europe continue de composer avec une croissance morose et les tensions commerciales américaines. En ce sens, la BCE table sur une poursuite du mouvement de baisse de taux l'année prochaine, se désolidarisant ainsi de sa consœur américaine.

L'année 2024 s'achève ainsi sur une note mitigée, entre des opportunités créées par des politiques monétaires plus souples et des incertitudes liées à des chocs politiques et commerciaux. L'évolution des taux d'intérêt, les relations commerciales transatlantiques, ainsi que la réponse économique de la Chine, joueront des rôles déterminants dans la trajectoire des marchés financiers en 2025.

Gutenberg Patrimoine

Le fonds a clôturé l'année sur un recul de 10,52%, contre une hausse de 7,38% pour son indice de référence (Eurostoxx50 NR 50% + €STR 50%).

La performance des grands indices européens n'a pas été uniforme, avec un CAC40 en recul de 3%, pénalisé par les incertitudes politiques françaises et la nette sous-performance du luxe. Les valeurs moyennes en Europe n'ont pas bénéficié des bonnes performances de l'Eurostoxx50.

Plusieurs de nos convictions ont pesé sur le portefeuille, avec des baisses annuelles voisines de -25% (Dassault Systèmes, l'Oréal, Sartorius AG, Eurofins), tandis que notre poche en valeurs moyenne n'a pas suivi la performance de l'Eurostoxx50. En parallèle, notre excès de prudence traduit par la mise en place de couvertures n'a pas donné satisfaction.

Sur le volet obligataire, les importantes difficultés rencontrées par les deux sociétés immobilières Réalités et Capelli nous ont poussé à fortement dévaloriser les obligations associées à ces deux émetteurs. L'impact a été substantiel et explique une importante part de la sous-performance annuelle. L'incertitude demeure au regard des difficultés rencontrées par le secteur et les prochains mois seront déterminants pour les deux sociétés.

Le secteur de la défense (Rheinmetall, Hensoldt) a été la satisfaction de l'exercice 2024. En parallèle, Hermès, Saint Gobain et MTU Aero Engines ont affiché de solides progressions, soutenues par des résultats au-dessus des attentes de la communauté financière.

La clé de répartition étant certifiée par le commissaire aux comptes, vous en trouverez le détail sur notre site www.gutenbergfinance.com en consultant le rapport de gestion complet Gutenberg Finance + Commissaire aux comptes à compter de Avril 2025.

Au vu de l'article 321-131 du RGAMF, Gutenberg Finance assure aux porteurs de parts et actionnaires toute l'information nécessaire sur la gestion de ce Fonds notamment concernant les frais et commissions effectivement perçus dans le cadre de la gestion d'OPCVM et / ou FIA. Ils peuvent se référer au prospectus de nos FCP disponible sur notre site internet www.gutenbergfinance.com, sur le site de l'AMF, et sur demande.

- Ci-après nous récapitulons la répartition de l'actif du fonds au 31 décembre 2024 ainsi que la valeur liquidative du fonds, le nombre de parts, et l'actif du fonds.

REPARTITION PAR CATEGORIE D'ACTIFS AU 31/12/2024

Investissement direct 94,65 % Trésorerie 5,35 %

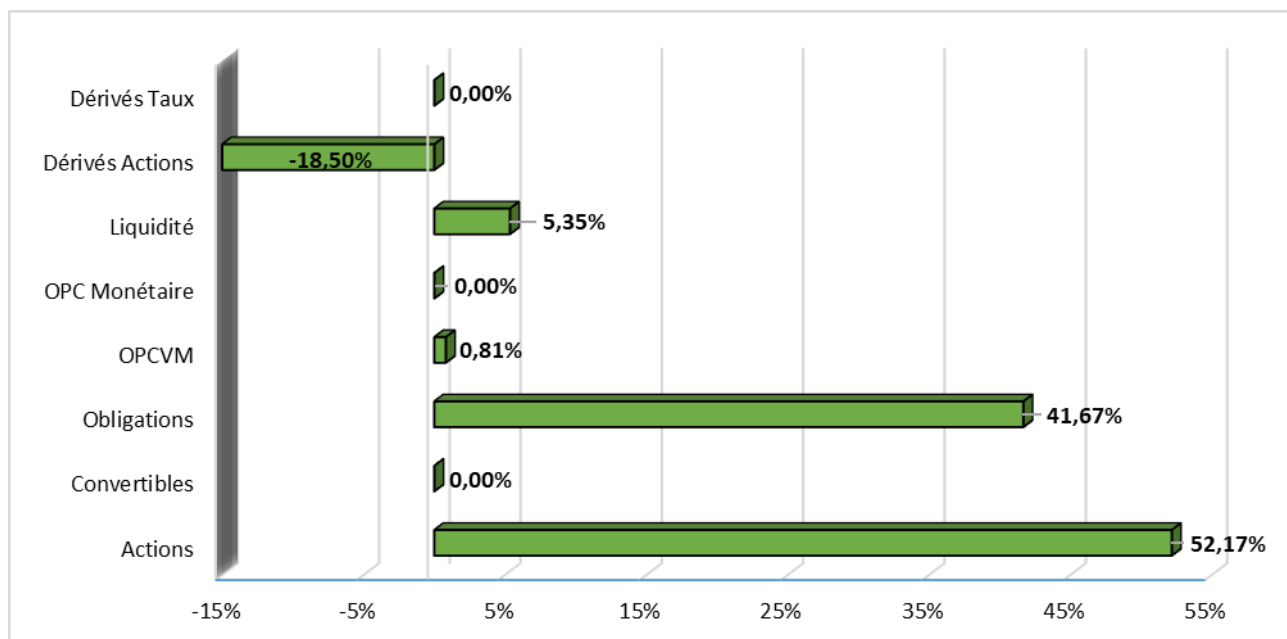
Exposition totale 100 %*

* Fourchette d'exposition sur l'actif net de 0 à 120% (voir prospectus)

Au 31 décembre 2024, l'évolution du nombre de parts et des actifs était la suivante :

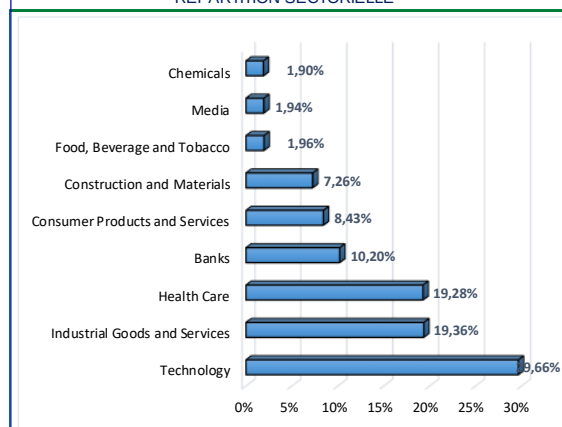
28 juin 2024	66 986.131 parts	Valeur liquidative : 162.07 €	Valeur d'actif : 10 949 858.73 €
28 juin 2024	144 parts	Valeur liquidative : 776.81 CHF	Valeur d'actif : 111 861.55 CHF
31 décembre 2024	52 588.899 parts	Valeur liquidative : 148.69 €	Valeur d'actif : 7 819 715.10 €
31 décembre 2024	125 parts	Valeur liquidative : 747.78 CHF	Valeur d'actif : 93 473 .31 CHF

STRUCTURE D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2024

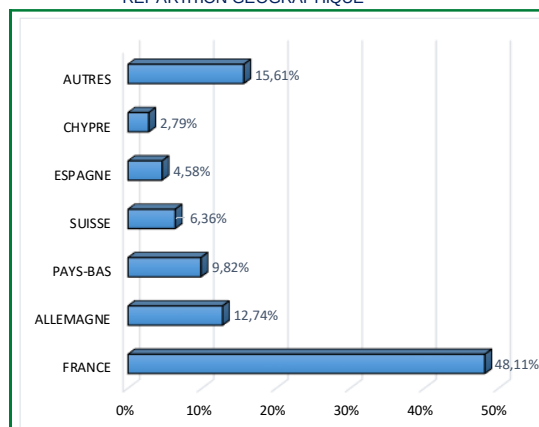


REPARTITION DE LA PARTIE ACTION*

REPARTITION SECTORIELLE*

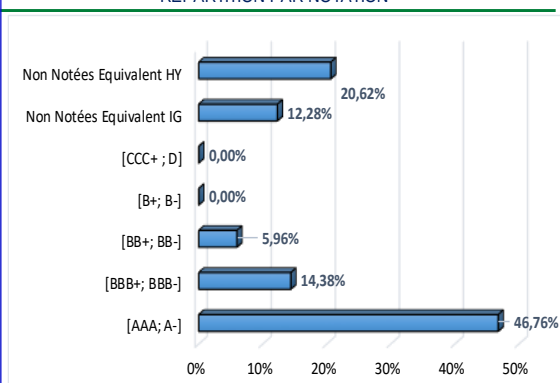


REPARTITION GEOGRAPHIQUE*

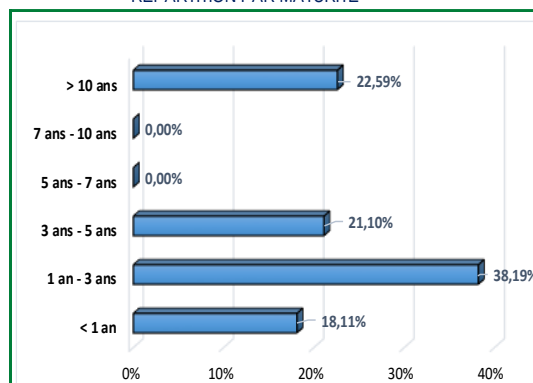


REPARTITION DE LA PARTIE OBLIGATAIRE*

REPARTITION PAR NOTATION*



REPARTITION PAR MATURITE*



* En pourcentage de la partie respective

RISQUES ET DONNEES ACTUARIELLES

Portefeuille Obligataire:

Rendement actuariel:	6,9%
Maturité Moyenne:	4,83
Sensibilité:	1,19
Duration:	1,24

Portefeuille Actions:

Nb lignes	23
Exposition action	52,2%
Bêta Action	1,21
Exposition nette	33,7%

Dérivés

Couverture Indices:	-18,5%
Couverture Taux:	0,0%
Couverture Devises:	0,0%
Couverture Option:	0,0%

PRINCIPALES POSITIONS ET MOUVEMENTS

- HERMES
- SAINT GOBAIN
- MTU AERO ENGINES
- SCHNEIDER ELECTRIC
- SAP

Principaux Achats:

Microsoft, Dassault Systèmes, St Gobain

Principales Ventes:

TotalEnergies, QT Group, Inpost

PERFORMANCE MENSUELLE / ANNUELLE

	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Dec	Année
2017	0,19%	1,33%	1,90%	1,04%	2,53%	-1,08%	-0,44%	-0,41%	1,55%	0,77%	-1,04%	-0,76%	5,63%
2018	1,04%	-2,55%	-1,26%	1,88%	-0,53%	-2,11%	0,14%	-0,38%	-1,73%	-4,04%	-2,41%	-2,32%	-13,51%
2019	1,83%	0,96%	-0,36%	1,83%	-1,79%	1,66%	0,75%	-0,28%	0,36%	-1,34%	1,07%	1,53%	6,30%
2020	0,52%	-1,34%	-14,89%	6,98%	4,11%	1,54%	0,26%	1,91%	0,03%	-0,97%	4,63%	1,59%	2,68%
2021	-1,49%	-0,02%	0,10%	1,94%	0,24%	1,20%	0,76%	-0,66%	-3,55%	1,04%	-0,73%	1,33%	0,04%
2022	-4,79%	-2,39%	1,98%	-1,97%	0,45%	-5,42%	4,02%	-3,72%	-5,08%	1,96%	2,00%	-2,15%	-14,60%
2023	4,37%	0,65%	-1,82%	-2,95%	-0,96%	-1,43%	0,29%	-1,24%	-3,02%	-1,27%	1,47%	1,91%	-4,16%
2024	-1,17%	1,52%	1,34%	-2,37%	0,41%	-2,03%	0,56%	0,60%	-2,35%	-3,92%	-2,96%	-0,38%	-10,42%

Nombre de mois positifs:	49
Nombre de mois négatifs:	47

Depuis 1er janvier 2023 Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons et dividendes nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

- Critères ESG

Conformément à l'article L.533-22-1 du code monétaire et financier, Gutenberg Finance doit informer les investisseurs sur la manière dont les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont pris en compte dans le processus de gestion.

Somme toute, Gutenberg Finance, très sensible aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, a mis en place une politique ESG **depuis le 01 janvier 2023** soit un processus de prise en compte systématique des critères ESG dans les politiques d'investissement de ses fonds. Les politiques ESG et d'exclusion sont consultables sur le site de la société de gestion : www.gutenbergfinance.com.

Néanmoins, Gutenberg Finance et les OPC sous gestion n'ont à ce jour pas adhéré à des chartes, codes, initiatives ou labels relatifs à la prise en compte des critères ESG.

Cet OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

Les effets de levier : **Néant**

- **Dans le cadre du contrôle interne de la société**, il est rappelé que le fonds Gutenberg Patrimoine fait l'objet de vérifications selon la réglementation AMF en vigueur. Il est contrôlé au fil de l'eau, et selon une fréquence journalière lors de la réception du tableau d'établissement de la valeur liquidative, conformément aux procédures 22 à 30 du chapitre VI du registre des procédures de la société GUTENBERG FINANCE.

- **Dans le cadre de la gestion des risques**, Gutenberg Finance a mis en place une politique de gestion des risques, selon la réglementation en vigueur.

Risque actions :

La valorisation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur du portefeuille. En période de baisse du marché des actions, la valeur pourra être amenée à baisser.

Risque lié à la capitalisation boursière des sociétés choisies dans l'investissement :

Le portefeuille est exposé à des sociétés qui peuvent être de petites capitalisations. Ces entreprises, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs.

Information relative au traitement des actifs non liquides

Aucun des actifs de Gutenberg Patrimoine n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

Article 8 SFDR – TAXONOMIE :

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

ANNEXE REPORTING
DURABILITÉ
GUTENBERG PATRIMOINE
LEI 969500S8Z99H6PAFW650
ESG

ANNEXE – Règlement Disclosure – Informations précontractuelles
 Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du
 Règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
 GUTENBERG PATRIMOINE

Identifiant d'entité juridique :
 969500S8Z99H6PAFW650

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ Oui

☐ ☒ Non

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ____%

☐ Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de ____% d'investissements durables.

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☒ Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables.



Dans quelles mesures les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteinte ?

Depuis la mise en place de la stratégie ESG début 2023, Gutenberg Finance a toujours tenu compte des caractéristiques E/S/G des sociétés dans lesquelles elle investissait. Pour cela, elle s'est appuyée sur sa politique d'exclusion, la recherche ESG d'Alpha Value (fournisseur indépendant) et de SEQUANTIS (rapports trimestriels)

EXCLUSIONS SECTORIELLES :

Conformément à sa politique d'exclusion, le fonds a supprimé de son univers d'investissement différents secteurs et/ou activités en raison de leur impact négatif sur l'environnement et la société, à savoir :

- Le tabac
- Le charbon thermique

- Les armes controversées
- Le sable bitumeux

EXCLUSIONS NORMATIVES :

En plus des exclusions sectorielles, une exclusion normative a été appliquée. De l'univers d'investissement toute entreprise en violation avec l'un des dix principes du Pacte Mondial de l'Organisation des Nations Unies (ONU) est exclue.

EXCLUSIONS SUITE AUX CONTROVERSES :

On peut considérer une controverse comme étant tous types d'événements ou allégations affectant la réputation d'une entreprise, avec des conséquences sur ses parties prenantes ou bien sur l'environnement et la société.

Les controverses ont été analysées par l'équipe de gestion qui en a déterminé la gravité et décidé des éventuelles actions à mener (absence d'intervention, diminution ou exclusion du portefeuille). Si le risque global d'une société en matière de controverse est jugé « ELEVEE » par l'équipe de gestion, cette dernière est retirée de l'univers d'investissement pour une durée minimale de 12 mois.

RATING ESG DU FONDS :

Le Scoring ESG du fonds calculé par notre fournisseur de données externe SEQUANTIS correspond à une notation du risque de durabilité (échelle de 0 à 100). Un faible score est synonyme de risque limité en matière E/S/G.

Au cours de l'année 2024, le risque ESG du portefeuille Gutenberg Patrimoine s'est amélioré (score de 17.67 en 2024 contre 19.3 en 2023), il est resté à un niveau considéré comme FAIBLE. De plus, le taux de couverture du fonds a augmenté à 84% (vs 77% en 2023), niveau considéré comme élevé.

Par ailleurs, une évaluation ESG supplémentaire de la poche ACTIONS est réalisée grâce à la base de données d'ALPHA VALUE. Chaque émetteur se voit attribuer une note allant de 0 à 10 (meilleur score). La moyenne pondérée correspond à la notation ESG de la poche ACTIONS.

Cette dernière a fortement augmenté en 2024, passant de 5.47 fin 2023 à 5.67 au 31/12/2024. Le taux de couverture de la poche ACTIONS est à 90%.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**
Le Scoring ESG du fonds est resté à des niveaux élevés (17.67 pour le risque de durabilité évalué par Sequantis et 5,67 pour le score ESG d'Alpha Value) démontrant la volonté du fonds de tenir compte des caractéristiques E/S et G des sociétés en portefeuille.
- **...et par rapport aux périodes précédentes ?**
Nous pouvons noter une certaine stabilité des scores ESG (Sequantis et Alpha Value) à des niveaux considérés comme très bon

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Ce produit ne s'est pas engagé à réaliser un minimum d'investissements durables.

Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment les investissements effectués contribuent-ils à ces objectifs ?

Le Fonds n'a pour l'instant pas d'objectif d'investissement durable. Ainsi, il ne s'engage pas sur

une proportion minimale d'investissements durables. Cette décision est amenée à évoluer étant donné la thématique du Fonds



Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non applicable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non applicable.

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Non applicable.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères propres à l'UE.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☒ *Non applicable.*

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

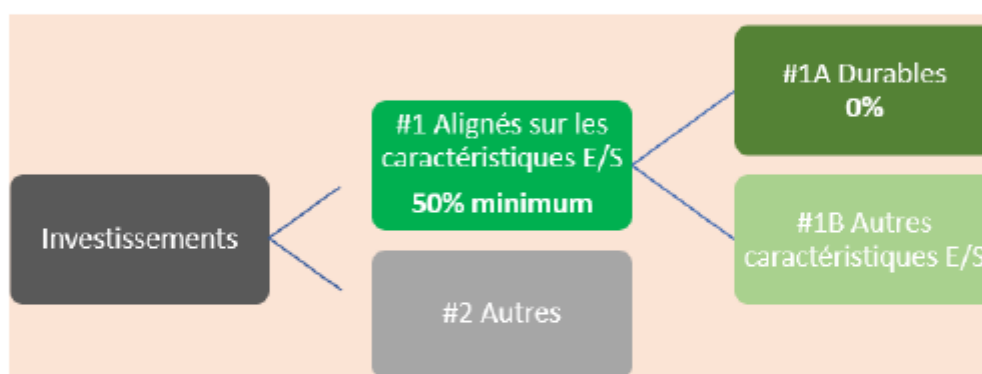
<i>Investissements les plus importants</i>	<i>Secteurs</i>	<i>% d'actifs</i>	<i>Pays</i>
BFCM 0.01 03/07/25	Finance	6.28%	France
AXA - perpétuelle	Finance	6.08%	France
ETHIAS - perpétuelle	Finance	5.99%	Belgique
CIE DE SAINT-GOBAIN TP	Industrie	5.12%	France
HERMES INTERNATIONAL	Consommation Cyclique	4.40%	France

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le Fonds ne s'engage pas actuellement à réaliser l'un des objectifs environnementaux prévus à l'article 9 du Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 ("Règlement Taxinomie"), et ne s'engage pas à investir dans des investissements durables qui sont alignés sur les critères dudit règlement.

Ainsi, l'alignement minimum sur la taxinomie des investissements du Fonds, mesuré par tous les indicateurs clés de performance disponibles (chiffre d'affaires, dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation), est de 0 % tel que démontré par le graphique ci-dessous. La part minimale d'investissement dans des activités transitoires et habilitantes est donc de 0%.

La proportion des investissements du fonds utilisés pour satisfaire aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement est de 84% (supérieur à 50%).



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E / S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E / S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux

Quels sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?

POCHE ACTIONS :

Si l'investissement en actions représente une part significative du fonds (>10%), Gutenberg Finance utilise pour cette classe d'actifs la notation ESG d'Alpha Value.

Cette note est un score de durabilité calculé par Alpha Value (échelle de 1 à 10), qui résume la qualité ESG d'une entreprise (10 étant la note la plus élevée).

Les critères suivants doivent être respectés.

1. La note ESG moyenne pondérée de la poche action doit être supérieure à 5. Avant chaque investissement ou désinvestissement, le gérant vérifie que cette contrainte soit bien respectée.

2. Chaque entreprise doit avoir une note supérieure ou égale à 2 dans chacun des critères E/S/G ?

Les gérants se réservent le droit, sous certaines conditions, d'investir dans des sociétés n'ayant pas de note ESG (maximum 50 % de la poche Actions) ou un score inférieur à 2 dans un ou plusieurs critères E/S/G.

POCHE OBLIGATIONS :

EXCLUSIONS SECTORIELLES :

Conformément à la politique d'exclusion, nous supprimons de notre univers d'investissement différents secteurs et/ou activités en raison de leur impact négatif sur l'environnement et la société, à savoir :

- Le tabac
- Le charbon thermique
- Les armes controversées
- Le sable bitumeux

EXCLUSIONS NORMATIVES :

En plus des exclusions sectorielles, nous appliquons une exclusion normative. C'est-à-dire que nous excluons de notre univers d'investissement toute entreprise en violation avec l'un des dix principes du Pacte Mondial de l'Organisation des Nations Unies (ONU)

EXCLUSIONS SUITE AUX CONTROVERSES :

On peut considérer une controverse comme étant tous types d'événements ou allégations affectant la réputation d'une entreprise, avec des conséquences sur ses parties prenantes ou bien sur l'environnement et la société.

Les controverses sont analysées par l'équipe de gestion qui en détermine la gravité et décident des éventuelles actions à mener (absence d'intervention, diminution ou exclusion du portefeuille).

Si le risque global d'une société en matière de controverse est jugé « ELEVEE » par l'équipe de gestion, cette dernière est retirée de l'univers d'investissement pour une durée minimale de 12 mois.

POCHE FONDS EXTERNES :

L'équipe de gestion s'efforce de sélectionner principalement des véhicules d'investissement (OPCVM et/ou FIA) qui relèvent de l'article 8 et/ou article 9 du règlement SFDR

Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage-t-il à réduire son périmètre d'investissement avant l'application de cette stratégie d'investissement ?

POCHE ACTIONS :

Les sociétés dont la note d'un des critères E/S ou G est inférieure à 2 (selon la notation d'Alpha Value) sont exclues de l'univers d'investissement.

POCHE OBLIGATIONS :

Non Applicable

POCHE FONDS EXTERNES :

Non applicable

Le Fonds se réserve le droit d'investir dans des sociétés n'ayant pas de note ESG (maximum 50 %),

et sous conditions, dans des titres d'entreprises ayant une note Alpha Value inférieure à 2 dans un des critères E/S ou G.

Pour investir dans les titres d'une telle entreprise, l'équipe de gestion devra mener une analyse plus approfondie passant par :

- ✓ Une rencontre avec la direction ou le responsable de la relation investisseurs afin de comprendre cette sous-performance ESG et réfléchir à un axe d'amélioration ;
- ✓ Une discussion en comité de gestion ;
- ✓ Une fiche valeur détaillant le choix d'investir dans cette entreprise.

L'idée d'investir dans les entreprises aujourd'hui mal notées en ESG repose sur nos convictions que ces entreprises peuvent et doivent s'améliorer dans ce domaine. Ainsi, l'engagement actionnarial vise à influencer le comportement des entreprises en faisant valoir, auprès de la direction des entreprises, une meilleure prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Non applicable.

L'utilisation des dérivés n'a pas pour objectif de promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales.



Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Non applicable.

- Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

Oui : ☒

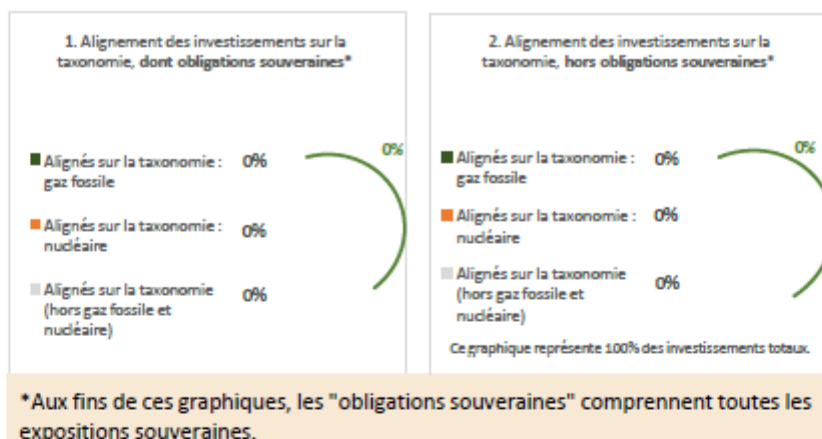
Non : ☐

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



- **Quelle est la proportion minimale d'investissements dans les activités transitoires et habilitantes ?**

Il n'y a pas de part minimale d'investissements fixée dans les activités transitoires et habilitantes.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Non applicable.

(Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales mais n'a pas pour l'instant d'engagements d'investissements durables au sens de la réglementation SFDR, ni au sens de la Taxonomie européenne).



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.

(Le Fonds promeut des caractéristiques sociales mais n'a pas pour l'instant d'engagements d'investissements durables au sens de la réglementation SFDR, ni au sens de la Taxonomie européenne).



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Dans la catégorie « Autres » nous retrouvons les investissements suivants :

- Liquidités
- Produits dérivés qui se limitent à des situations spécifiques (couverture / exposition)
- Emetteurs n'étant pas couverts par nos deux fournisseurs de données (Alpha Value pour la poche « Actions » et Sequantis).

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds. Par ailleurs, les informations disponibles en matière d'ESG sont moindres sur le segment obligataire.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Non applicable.

Aucun indice spécifique n'a été désigné pour déterminer si le Fonds est conforme aux caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'a été désigné pour déterminer si le Fonds est conforme aux caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut

En quoi l'indice désigné diffèrerait-il d'un indice de marché large pertinent ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet :

<https://www.gutenbergfinance.com>

**LETRE D'INFORMATION AUX PORTEURS
DE L'OPCVM GUTENBERG AVENIR**

Codes ISIN :
Part C FR0013211190
Part S FR0013226420

Strasbourg, le 22/12/2023



Objet : fusion-absorption du de l'OPCVM GUTENBERG AVENIR par l'OPCVM GUTENBERG PATRIMOINE.

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts de l'OPCVM GUTENBERG AVENIR (ci-après « le fonds ») géré par GUTENBERG FINANCE et nous vous remercions de votre confiance.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

La société de gestion a décidé de la fusion-absorption du fonds GUTENBERG AVENIR par le fonds GUTENBERG PATRIMOINE. Elle est motivée par le manque d'initiative commerciale et des objectifs non atteints en matière de collectes.

La société de gestion a décidé de la fusion-absorption du fonds GUTENBERG AVENIR par le fonds GUTENBERG PATRIMOINE.

Elle est motivée par le manque d'initiative commerciale et des objectifs non atteints en matière de collectes.

La zone d'investissement de votre fonds sera limitée à l'Europe et non plus au monde entier, afin de bénéficier de l'expertise des gérants dans la sélection de titres dont la thématique prédominante reste les "valeurs de croissance". Même si l'univers d'investissement de votre fonds était mondial, un biais domestique (zone Europe) était inéluctablement présent. En revanche, vous bénéficierez d'une exposition moins importante sur les pays émergents.

La gestion de votre fonds sera plus flexible en termes d'exposition. Les supports d'investissement de GUTENBERG PATRIMOINE, dans la zone géographique en question permettront de limiter l'utilisation d'OPC externes et auront un impact non négligeable pour les porteurs en matière de frais indirects qui seront minimisés.

Informations importantes

Nous attirons votre attention sur le fait que votre fonds avait pour objectif de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur composite, 50% MSCI WORLD Net return + 50% €STR capitalisé, dividendes réinvestis, sur la durée de placement recommandée.

Sa performance enregistrée est de -5.45% YTD tandis que son indice de référence est en territoire positif de 4.50%.

Ce résultat s'explique principalement par la forte hausse des taux longs et principalement par une forte surperformance des méga capitalisations boursières présentes dans les grands indices ainsi que par l'orientation de gestion dite valeurs de croissances. En effet, la forte hausse des taux d'intérêts qui s'est poursuivie tout au long de l'année 2023 a impacté négativement cette thématique.

Vous trouverez en annexe un graphique illustratif.

Quand cette ou ces opérations interviendront-elles ?

Ces opérations entreront en vigueur le 30/01/2024.

La fusion-absorption aura lieu le 30/01/2024. Vos parts du fonds absorbé seront échangées contre la part du fonds absorbant sur les valeurs liquidatives du 29/01/2024.

Attention, pour le bon déroulement de ces opérations, vous ne pourrez ni souscrire de nouvelles parts ni demander le rachat de vos parts du 25/01/2024 au 29/01/2024. Le fonds ayant une valorisation quotidienne, la dernière valeur liquidative du fonds GUTENBERG AVENIR sur laquelle pourront s'exécuter des souscriptions ou des rachats avant l'opération de fusion, sera celle du 24/01/2024.

Des informations sur la parité d'échange figurent en annexe 1.

Si vous adhérez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire. Si vous êtes en désaccord avec cette opération, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts pendant un délai de 30 jours. Après l'expiration de ce délai, cette possibilité vous sera toujours offerte, votre fonds ne facturant pas de frais de sortie.

Pour toute précision, nous vous invitons à contacter votre interlocuteur habituel.

Quel est l'impact de cette modification sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

Cette opération entraînera les modifications suivantes :

- Modification du profil rendement/risque : OUI
- Augmentation du profil rendement/risque : OUI
- Augmentation potentielle des frais : OUI
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement/risque : Très significatif¹



Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Principales caractéristiques fiscales de l'échange (applicables aux porteurs du fonds absorbé)

Fiscalité applicable aux personnes physiques résidentes – hors actions ou parts détenues dans un PEA

Les actionnaires ou porteurs de parts - personnes physiques - bénéficient du régime du sursis d'imposition : l'échange n'entre pas dans le calcul des plus-values pour l'établissement de l'impôt sur le revenu au titre de l'année de l'échange. La plus ou moins-value réalisée n'est calculée que lors de la cession ultérieure des titres reçus à l'échange par référence au prix de revient des actions ou des parts du fonds absorbé.

Fiscalité applicable aux personnes morales résidentes

Les actionnaires ou porteurs de parts - personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés ou personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu lorsqu'elles sont imposées selon un régime de bénéfice réel BIC ou BA – du fonds absorbé, qui réalisent une perte ou un profit lors de l'opération d'échange doivent soumettre ce résultat aux dispositions de l'article 38-5 bis du CGI.

L'article 38-5 bis du CGI prévoit que le résultat, constaté lors d'un échange de titres résultant d'une fusion d'OPC, n'est pas immédiatement inclus dans le résultat imposable ; sa prise en compte est reportée au moment de la cession effective des titres reçus en échange.

Toutefois, cette neutralisation de l'échange n'est pas totale en raison de l'obligation d'évaluer les titres d'après leur valeur liquidative à la clôture de chaque exercice prévu à l'article 209-0 A du CGI.

¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques.

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts ou actions actuellement et le futur fonds ?

Voici les principales différences entre votre fonds actuel et votre futur fonds.

Tableau comparatif des éléments modifiés :

	Avant - GUTENBERG AVENIR (fonds absorbé)	Après - GUTENBERG PATRIMOINE (fonds absorbant)	
Régime juridique et politique d'investissement			
Objectif de gestion	Réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur composite, 50% MSCI WORLD Net return + 50% €STR capitalisé, dividendes réinvestis, sur la durée de placement recommandée.	Réaliser une performance nette des frais supérieure à son Indicateur de référence (50% EUROSTOXX 50 Net Return + 50% €STR capitalisé, dividendes réinvestis) dans le cadre d'une allocation dynamique en actions distribuer un dividende important sur la durée de placement recommandée.	
Indicateur de référence	50% MSCI WORLD Net return + 50% €STR capitalisé, dividendes réinvestis.	50% EUROSTOXX 50 Net Return + 50% €STR capitalisé, dividendes réinvestis.	
Modalités d'affectation des sommes distribuables	Capitalisation	Capitalisation	
Modification du profil de rendement/risque			
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques	Liste avec les fourchettes d'exposition Risque actions [0% ; 70%] - Risque sur les marchés d'action européennes. [Néant] - Risque actions aux pays émergents [0% ; 30%] - Risque actions de petite capitalisation [0% ; 30%] - Risque en actions libellées en dollar. [Néant] - Risque sur le marché EURONEXT GROWTH. [Néant] Risque de taux [30%;100%] - Risque instruments de taux spéculatifs [0%;20%] - Risque instruments de taux de pays émergents. [Néant] - Sensibilité au risque de taux [Néant]	Liste avec les fourchettes d'exposition Risque actions [0% ; 120%] - Risque sur les marchés d'action européennes. [0% ; 120%] - Risque actions aux pays émergents [0% ; 10%] - Risque actions de petite capitalisation [0% ; 30%] - Risque en actions libellées en dollar. [0% ; 10%] - Risque sur le marché EURONEXT GROWTH. [0% ;5%] Risque de taux [0%;120%] - Risque instruments de taux spéculatifs [0%;30%] - Risque instruments de taux de pays émergents. [0%;10%] - Sensibilité au risque de taux [- 5 ; +10]	Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente : + + - = + + + +

	- Risque sur les marchés des obligations convertibles. [0% ;10%] - Risque de change sur les devises hors euro [0%;50%]	- Risque sur les marchés des obligations convertibles. [0% ;25%] - Risque de change sur les devises hors euro [0%;50%]	+ =
--	---	---	------------

Frais			
Frais maximum	Frais indirects maximum : 2%	Frais indirects maximum: néant	
Frais courants	3,24%	3,6%	
Commission de surperformance	Néant	20% TTC maximum de la performance annuelle positive du FCP nette de frais de gestion au-delà de la performance de l'indicateur de référence 50% EUROSTOXX 50 Net Return + 50% €STR capitalisé, dividendes réinvestis.	

Modalités de souscriptions/Rachats		
Plafonnement des rachats	Non	Plafonnement à hauteur de 5%

Informations pratiques		
Dénomination	X	X
ISIN	Part C : FR0013211190 Part S : FR0013226420	Part C : FR0010357509 Part S : FR001400M2K4
Devise	Part C : Euro Part S : Francs Suisse	Part C : Euro Part S : Francs Suisse

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous recommandons de consulter le prospectus du fonds ainsi que le Document d'Information Clé pour l'Investisseur mis à jour au jour de l'opération sur le site internet de votre banque ou d'en faire la demande auprès de :

GUTENBERG FINANCE
9 Place Saint Thomas
67000 STRASBOURG

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés.

Pour toute opération de souscription ou rachat, n'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

GUTENBERG FINANCE

ANNEXE I

A la suite de la fusion, vous recevrez un nombre de parts du fonds GUTENBERG PATRIMOINE en échange des parts de votre ancien fonds GUTENBERG AVENIR calculé sur la base de la valeur d'échange définie ci-après.

La parité d'échange sera déterminée selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Valeur liquidative d'une part du fonds absorbé}}{\text{Valeur liquidative d'une part du fonds absorbant}}$$

A titre d'exemple, si la fusion était intervenue le 15/11/2023.

Fonds absorbé : GUTENBERG AVENIR – Part C

	Actif net (€)	Nombre de parts	Valeur liquidative (€)
Part C	1 265 810,20	15 849,62	79,86

Fonds absorbant : GUTENBERG PATRIMOINE – Part C

	Actif net (€)	Nombre de parts	Valeur liquidative (€)
Part C	16 040 339,23	98 360,198	163,07

En conséquence, si la fusion était intervenue le 15/11/2023, en échange de la part C du fonds absorbé les porteurs de parts de ce fonds se verraient remettre 0,489 parts du fonds absorbant.

Fonds absorbé : GUTENBERG AVENIR – Part S

	Actif net (€)	Nombre de parts	Valeur liquidative (€)
Part S	260 645,02	318,53	818,27

Fonds absorbant : GUTENBERG PATRIMOINE – Part S créée au jour de la fusion

	Actif net (€)	Nombre de parts	Valeur liquidative (€)
Part S	260 645,02	318,53	818,27

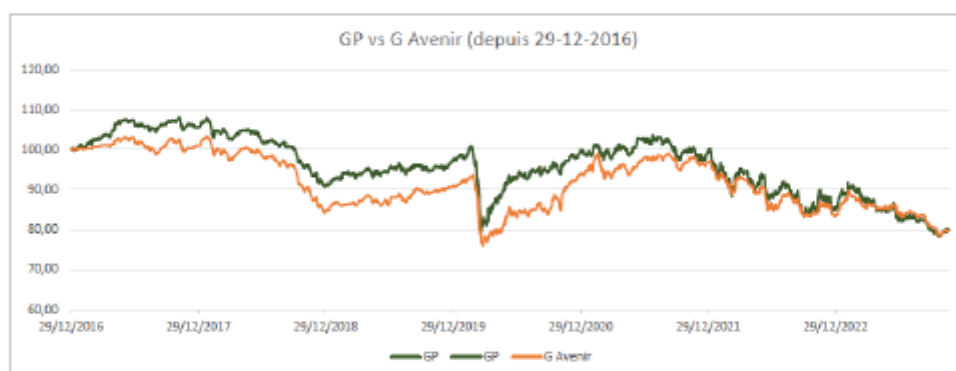
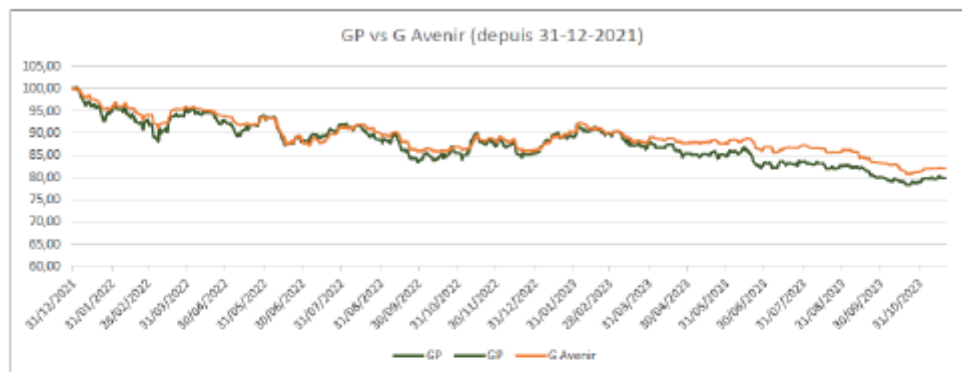
La parité d'échange serait calculée comme suit :

VL d'une part du fonds absorbé = VL d'une part du fonds absorbant	Le même nombre de part du fonds absorbant pour une part S du fonds absorbé
--	---

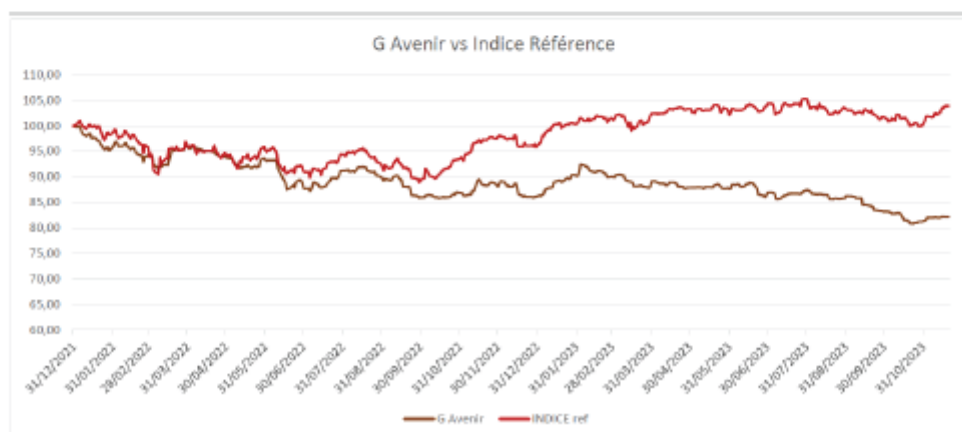
En conséquence, si la fusion était intervenue le 15/11/2023, en échange de la part S du fonds absorbé les porteurs de parts de ce fonds se verraient remettre le même nombre de parts dans le fonds absorbant.

ANNEXE II

Tableaux graphiques comparatifs et historique de performance adaptée entre GUTENBERG AVENIR et GUTENBERG PATRIMOINE.



Graphique illustrant les performances de votre fonds GUTENBERG AVENIR vs son indicateur de référence.



RAPPORT COMPTABLE AU 31/12/2024

GUTENBERG PATRIMOINE

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Placée sous la responsabilité du Président Conseil de Surveillance de GUTENBERG FINANCE, nous suivons l'application des directives de gouvernance d'entreprise et nous avons informé les souscripteurs conformément au règlement Général AMF.

Nous avons voté par correspondance aux assemblées auxquelles nous étions convoquées, dans l'intérêt des porteurs.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Gutenberg Finance se conforme à l'obligation d'agir au mieux des intérêts de l'OPC qu'elle gère prévue à l'article 321-100 RG-AMF lorsqu'elle transmet pour exécution auprès d'autres entités des ordres résultant de ses décisions de négocier des instruments financiers pour le compte de l'OPC qu'elle gère.

Conformément à l'article 321-114 RG-AMF, nous vous confirmons que la société Gutenberg Finance dispose d'une procédure interne conforme à la réglementation pour sélectionner les intermédiaires financiers avec lesquelles elle est en relation (plus particulièrement CIC Market Solutions, Oddo Asset Management, GFI, Aurel BGC, LCM, Bankhaus Lampe, Danske Bank...)

C'est ainsi que GUTENBERG FINANCE a opté depuis 2017 pour que chaque passage d'ordre soit relié à la plateforme de négociation (TBS) mise en place par CIC Market Solutions - dépositaire et Teneur de Comptes des Fonds et comptes titres de sa clientèle sous gestion.

La table Buy Side permet d'identifier les meilleurs brokers et les meilleures places d'exécution afin de satisfaire aux obligations réglementaires, à savoir trouver la tarification la plus faible alliée au meilleur service fourni en fonction de la catégorie du client (professionnel ou non-professionnel).

De même, les gérants de Gutenberg Finance rémunèrent des prestataires fournissant un service de recherches portant sur un ou plusieurs instruments financiers, sur d'autres actifs, sur des émetteurs actuels et émetteurs potentiels d'instruments financiers, du matériel ou des services de recherche étroitement liés à un secteur ou un marché spécifique permettant de se former une opinion sur les instruments financiers, les actifs ou les émetteurs de ce secteur ou de ce marché.

Ce service recommande ou suggère explicitement ou implicitement une stratégie d'investissement et formule un avis étayé sur la valeur ou le prix actuel(le) ou futur(e) des instrument(s) ou actif(s) considéré(s), ou contient une analyse et des éclairages originaux et formule des conclusions sur la base d'informations existantes ou nouvelles pouvant servir à guider une stratégie d'investissement ou pouvant par leur pertinence apporter une valeur ajoutée aux décisions prises par la Société de Gestion pour le compte de ses clients.

Conformément à l'article L.533-10 II 3° du Code monétaire et financier, aux articles du Règlement général de l'AMF portant sur les incitations et les rémunérations 314-13 à 314-30 pour les prestataires de services d'investissement, 319-10 à 319-20 pour les sociétés de gestion de portefeuilles pour la gestion d'un FIA et 321-116 à 321-12 pour la gestion d'un OPCVM, nous vous confirmons que la société Gutenberg Finance dispose d'une procédure interne conforme à la réglementation pour le contrôle et le suivi des incitations et rémunérations versées et perçues par les prestataires fournissant un service de recherche.

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Information sur la rémunération

Introduction

Gutenberg Finance, société de gestion de portefeuille, est agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour la gestion collective de fonds OPCVM et FIA et pour la gestion sous mandat. A titre accessoire la société exerce les activités de réception-transmission d'ordres et de conseil en investissement.

La présente politique de rémunération vise à définir les principes de rémunération des collaborateurs de Gutenberg Finance, conformément aux dispositions requises par l'article 13 et l'annexe II de la Directive 2011/61/UE dit Directive AIFM et par la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 dite Directive OPCVM V sur les politiques de rémunération au sein des sociétés de gestion. En effet, ces Directives établissent un ensemble de règles auquel tous les gestionnaires doivent se conformer pour déterminer leur politique de rémunération et les pratiques de rémunérations adaptées en fonction de la taille et de l'organisation de leur structure.

Cette politique est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de Gutenberg Finance et des fonds qu'elles gèrent ainsi qu'à ceux des investisseurs des fonds, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La présente politique a pour objectif de décrire l'organisation et les principes en vigueur au sein de Gutenberg Finance en matière de rémunération de ses collaborateurs.

Références réglementaires françaises :

- Article 533-22-2 du Code Monétaire et Financier
- Articles 319-10 et 321-125 du RG AMF

Périmètre d'application

La présente politique s'applique aux « preneurs de risques » identifiées comme des « Personnes Concernées » au sein de Gutenberg Finance.

Ces personnes exercent des activités ayant une incidence substantielle sur les profils de risque des gestionnaires ou des FIA / OPCVM gérés par la société de gestion de portefeuille.

Toute autre personne dont l'activité aurait un impact significatif sur le profil de risque de la société de gestion et dont le salaire serait significatif (c'est-à-dire comparable à la fourchette de rémunération des autres Personnes Concernées) sera ajoutée à la liste des Personnes Concernées.

Organisation et règles de base

Afin qu'elle ne constitue pas une source de risques pour la société de gestion, la présente politique a pour objectif de décrire l'organisation et les principes en vigueur au sein de Gutenberg Finance en matière de rémunération de ses collaborateurs.

Au titre de sa mission de gouvernance de l'entreprise, le comité de Direction (composé de Madame Catherine PEYMANI, Directrice Générale et de Monsieur Peyman PEYMANI, Président) de Gutenberg Finance, est notamment en charge de la gestion des ressources humaines (recrutement, évolution des carrières des collaborateurs salariés, etc....) avec comme objectif de pérenniser une équipe de gestion de qualité tout en n'encourageant pas la prise de risque.

La présente politique précise les règles de détermination et les modalités de versement de l'enveloppe globale des rémunérations allouées par la Direction Générale au titre d'un exercice donné aux collaborateurs de la société. Cette enveloppe globale des rémunérations comprend la rémunération fixe et la rémunération variable des collaborateurs.

Mention spéciale « La société de gestion ne verse pas de pension de retraite discrétionnaire à ses collaborateurs. »

Application du principe de proportionnalité

Compte tenu de sa taille (9 collaborateurs, 200 millions d'euros d'encours sous gestion), de son organisation interne simplifiée et du type de gestion exercée (titres cotés, instruments financiers simples uniquement), Gutenberg Finance applique le principe de proportionnalité. En conséquence, la société n'est pas tenue d'instaurer un comité de rémunération ni de mettre en œuvre des mécanismes de paiement différé et de paiement d'une partie de la rémunération variable sous formes d'instruments financiers.

Type de rémunérations versées par Gutenberg Finance

La politique de rémunération de Gutenberg Finance prévoit la stricte séparation entre la rémunération fixe et la rémunération variable des Personnes Concernées.

Rémunération fixe

La partie fixe rémunère les compétences et expertises attendues dans l'exercice d'une fonction. Elle est déterminée en tenant compte des pratiques externes comparables à la fonction concernée et des niveaux internes. La partie fixe de la rémunération a été déterminée afin d'être suffisamment importante pour rémunérer le professionnel au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise.

Rémunération variable

La rémunération variable comprend le cas échéant : les bonus discrétionnaires et/ou garantis, les primes d'intéressement et/ou de participations, les primes versées sur objectifs automatiquement (qui peut inclure, concernant les gérants financiers, une partie de la commission de surperformance prélevée par la société de gestion sur les fonds sous gestion).

Il n'y a pas de rémunération variable garantie sauf de manière exceptionnelle dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel, cette garantie est alors limitée à la première année.

Personnes Concernées

La rémunération variable est déterminée par le comité de Direction sur base de critères quantitatifs, en lien avec les objectifs fixés, et qualitatifs (respect des procédures, qualités des relations internes et externes, etc.). Elle tient compte de la réglementation applicable aux sociétés de gestion, des gains effectivement réalisés par la société de gestion et est liée à la performance globale de la société.

La partie variable de la rémunération vient compléter, de manière équilibrée, la partie fixe de la rémunération en considération des performances du professionnel. Afin de se conformer à l'obligation de définir une part fixe et une part variable de rémunération équilibrée, la rémunération variable ne doit pas représenter plus de 30% de la rémunération fixe brut annuelle et ne peut être supérieure à 200 000 euros Brut.

Autres collaborateurs de Gutenberg Finance

Pour le personnel qui n'entre pas dans la définition des Personnes Concernées, la rémunération variable est discrétionnaire et ne peut dépasser 30 % de la rémunération fixe. La rémunération est fondée sur des critères qualitatifs (exemple : qualité du Reporting, respect des normes réglementaires...) et non sur des performances quantitatives ou sur les profits de l'activité contrôlée.

Orientation générales relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité

Conformément au règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »),

Gutenberg Finance met en œuvre une politique de rémunération intégrant les risques de durabilité. Conformément au règlement SFDR, un risque de durabilité est défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Les risques en matière de durabilité sont identifiés au sein de la politique d'intégration des risques de durabilité dans le processus d'investissement de la société.

a) Intégration des risques en matière de durabilité à la politique de rémunération

Population concernée

L'ensemble des équipes de gestion est concerné par l'intégration des risques en matière de durabilité dans la politique d'investissement. Intégration des risques de durabilité dans la politique de rémunération. Gutenberg Finance intégrera le respect de l'analyse des risques en matière de durabilité comme objectif de chacun des collaborateurs concernés. Cet objectif fera l'objet d'un suivi au travers des indicateurs suivants :

- Pour les membres de l'équipe de gestion : la qualité des données collectées auprès des sociétés en portefeuille et l'analyse de ces données et notamment la formalisation de la grille préinvestissement en matière d'ESG, l'analyse des impacts des risques de durabilité (importants, potentiels ou réels) sur la valeur de l'investissement réalisée avant l'investissement dans la société, le suivi de l'évolution des critères relatifs aux risques en matière de durabilité pour les sociétés en portefeuille

b) Contrôle

Le responsable de la conformité et du contrôle interne vérifiera la bonne application et la formalisation par la Société de Gestion de l'objectif d'intégration des risques en matière de durabilité dans l'attribution de la rémunération variable des collaborateurs concernés.

Modalités de versement de la part variable

La rémunération variable est versée en numéraire.

L'attribution d'une rémunération variable n'est pas nécessairement conditionnée par la réalisation d'un résultat positif de la société, toutefois, ces rémunérations ne peuvent pas être de nature à mettre en péril son équilibre comptable.

Avertissement : Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat correspondent à des performances réalisées sur la durée et sont conçues de manière à ne pas récompenser l'échec.

Transparence vis-à-vis des investisseurs

Conformément aux indications de l'ESMA, les mesures prévues par la politique de rémunération seront communiquées aux investisseurs via les DICI, prospectus et rapports annuels des OPCVM et/ou FIA.

Contrôle interne et Fonction de surveillance

La fonction de surveillance, telle que définie par la réglementation, est assurée par le comité de direction de Gutenberg Finance. Ce dernier est responsable de l'approbation et du respect de la présente politique de rémunération, ainsi que de la supervision de sa mise en œuvre. Toute dérogation ou modification significative de la politique de rémunération devra être approuvée par le comité de direction. Il aura également à cœur d'examiner et superviser soigneusement ses effets.

Le comité de direction garantira que la présente politique de rémunération est conforme à la réglementation applicable et est compatible avec une gestion des risques rigoureuse et efficace et la favorise.

Gutenberg Finance ou un prestataire externe, assure la vérification des règles établies par la société de gestion dans le cadre de son contrôle interne et se conforme à la réalisation d'une vérification légale obligatoire réalisée par des prestataires extérieurs habilités à réaliser une évaluation de la politique de rémunération, au moins une fois par an, les conclusions de son contrôle sont intégrées dans le rapport annuel des OPCVM et/ou FIA.

Pour information : Au vu des difficultés financières de la société de gestion, aucune rémunération variable n'a été distribuée.

Seule une rémunération variable selon le calcul du Contrat de travail indéterminé du Cadre Dirigeant-Responsable commercial salarié a été octroyée. Soit pour l'année 2024 : calculée et distribuée courant 2025 : 10 000 euros net.

Au vu des performances des Fonds, courant 2024, aucune commission ne sera calculée et allouée au 31 décembre 2024 (Fonds en performance négative).

Pour le personnel qui n'entre pas dans la définition des Personnes Concernées, la rémunération variable est discrétionnaire et ne peut dépasser 30 % de la rémunération fixe. La rémunération est fondée sur des critères qualitatifs (exemple : qualité du Reporting, respect des normes réglementaires...) et non sur des performances quantitatives ou sur les profits de l'activité contrôlée. Aucune rémunération distribuée.

Evènements intervenus au cours de la période

22/01/2024 - Changement de délégation : Intégration de la nouvelle délégation comptable à partir du 01/01/2024

30/01/2024 - Fusion/absorption : En date du 30 janvier 2024, l'OPC GUTENBERG Avenir est absorbé par GUTENBERG Patrimoine

30/01/2024 - Création de part : Création de la part S (FR001400M2K4)

30/01/2024 - Fusion/absorption : En date du 30 janvier 2024, l'OPC GUTENBERG Avenir est absorbé par GUTENBERG Patrimoine

23/02/2024 - Mise à jour de la trame : Mise à jour des méthodes de valorisation des titres de créances négociables et autres TCN

27/05/2024 - Caractéristiques de gestion : Au sein du paragraphe Caractéristiques générales et Caractéristiques des parts, Au sein du paragraphe Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Bilan actif au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Immobilisations corporelles nettes	0,00	
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)¹	4 128 760,14	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4 128 760,14	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Obligations convertibles en actions (B)¹	0,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Obligations et valeurs assimilées (C)¹	3 297 496,44	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 297 496,44	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Titres de créances (D)	0,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	63 761,90	
OPCVM	63 761,90	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	
Dépôts (F)	0,00	
Instruments financiers à terme (G)	5 700,00	
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Autres opérations temporaires	0,00	
Prêts (I)	0,00	
Autres actifs éligibles (J)	0,00	
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	7 495 718,48	
Créances et comptes d'ajustement actifs	224 794,93	
Comptes financiers	416 607,43	
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II¹	641 402,36	
Total Actif I + II	8 137 120,84	

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Capitaux propres :		
Capital	8 835 697,77	
Report à nouveau sur revenu net	0,00	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	
Résultat net de l'exercice	-922 509,36	
Capitaux propres I	7 913 188,41	
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	
Instruments financiers à terme (B)	6 792,15	
Emprunts	0,00	
Autres passifs éligibles (C)	0,00	
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	6 792,15	
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	117 394,65	
Concours bancaires	99 745,63	
Sous-total autres passifs IV	217 140,28	
Total Passifs : I + III + IV	8 137 120,84	

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	82 376,26	
Produits sur obligations	192 204,40	
Produits sur titres de créance	0,00	
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	
Produits sur prêts et créances	0,00	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	
Autres produits financiers	0,00	
Sous-total Produits sur opérations financières	274 580,66	
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	
Charges sur emprunts	0,00	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	
Autres charges financières	0,00	
Sous-total charges sur opérations financières	0,00	
Total Revenus financiers nets (A)	274 580,66	
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	
Autres produits	0,00	
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-178 043,83	
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	
Impôts et taxes	0,00	
Autres charges	0,00	
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-178 043,83	
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	96 536,83	
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-21 915,41	
Revenus nets I = C + D	74 621,42	
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	59 044,77	
Frais de transactions externes et frais de cession	-194 770,50	
Frais de recherche	0,00	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	
Indemnités d'assurance perçues	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	-135 725,73	
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-39 864,23	
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	-175 589,96	
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-1 041 872,44	
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	2 124,15	
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	-1 039 748,29	

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	218 207,47	
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-821 540,82	
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	0,00	
Résultat net = I + II + III - IV	-922 509,36	

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Stratégie et profil de gestion

L'OPCVM a pour objectif de gestion la réalisation d'une performance nette des frais supérieure à son Indicateur de référence (50% EUROSTOXX 50 Net Return + 50% €STR capitalisé) dans le cadre d'une allocation dynamique en actions distribuant un dividende important sur la durée de placement recommandée. De plus, il cherche à limiter les risques de forte variation du portefeuille par une allocation partielle en obligations de la zone Euro.

L'indicateur de référence 50% EUROSTOXX 50 Net Return + 50% €STR capitalisé est retenu en cours de clôture, exprimé en euro, dividendes nets réinvestis et en tenant compte de la capitalisation des intérêts.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Actif net total	7 913 188,41	15 117 530,51	25 224 409,32	39 179 219,42	36 355 186,93
PART CAPI C					
Actif net	7 819 715,10	15 117 530,51	25 224 409,32	39 179 219,42	36 355 186,93
Nombre de parts	52 588,899	91 078,395	145 644,847	193 181,705	179 320,820
Valeur liquidative unitaire	148,69	165,98	173,19	202,81	202,73
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	-1,82	-16,45	-16,00	11,92	-13,13

PART CAPI I					
Actif net					
Nombre de parts					
Valeur liquidative unitaire					
Distribution unitaire sur revenu net					
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes					
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Capitalisation unitaire					

PART CAPI S					
Actif net	93 473,31				
Nombre de parts	125,000				
Valeur liquidative unitaire	747,78				
Distribution unitaire sur revenu net	0,00				
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00				
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00				
Capitalisation unitaire	-41,11				

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1. Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2. Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui de la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0010357509	1,5 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
S	FR001400M2K4	1,5 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0010357509	Néant
S	FR001400M2K4	Néant

Commission de surperformance

Part FR0010357509 C

20% TTC maximum de la performance annuelle positive du FCP nette de frais de gestion au-delà de la performance de l'indicateur de référence 50% EUROSTOXX 50 Net Return + 50% €STR capitalisé dividendes réinvestis

Assiette : Actif Net

La période de référence à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant, doit être payée à la société de gestion est de douze mois.

Elle s'étend du 1 janvier au 31 décembre.

La commission de surperformance est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice. La provision est remise à zéro en cas de paiement.

Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre :

- l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance, sous réserve que la performance de l'OPCVM soit positive (la valeur liquidative est supérieure à la valeur liquidative de début de période) ;

- et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance annuelle égale à celle de l'indicateur de référence 50% EUROSTOXX 50 Net Return (SX5T INDEX) + 50% €STR capitalisé (ESTCINDX Index) et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM.

(2) La dotation est provisionnée lors de l'établissement de chaque valeur liquidative et soldée en fin d'exercice. En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise est effectuée à hauteur maximum des dotations existantes.

(3) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

Période de compensation de la performance

A compter de l'exercice du fonds ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est prévue, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance

Part FR001400M2K4 S

20% TTC maximum de la performance annuelle positive du FCP nette de frais de gestion au-delà de la performance de l'indicateur de référence 50% EUROSTOXX 50 Net Return + 50% €STR capitalisé dividendes réinvestis

Assiette : Actif Net

La période de référence à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant, doit être payée à la société de gestion est de douze mois.

Elle s'étend du 1 janvier au 31 décembre.

La commission de surperformance est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice. La provision est remise à zéro en cas de paiement.

Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre :

- l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance, sous réserve que la performance de l'OPCVM soit positive (la valeur liquidative est supérieure à la valeur liquidative de début de période) ;

- et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance annuelle égale à celle de l'indicateur de référence 50% EUROSTOXX 50 Net Return (SX5T INDEX) + 50% €STR capitalisé (ESTCINDX Index) et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM.

(2) La dotation est provisionnée lors de l'établissement de chaque valeur liquidative et soldée en fin d'exercice. En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise est effectuée à hauteur maximum des dotations existantes.

(3) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

Période de compensation de la performance

A compter de l'exercice du fonds ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est prévue, avec une remise à zéro du

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Dépositaire (2) : En % HT - Actions, ETF, warrants : 0,03 % Minimum 15€ France 0.05% Belgique et Pays-Bas Minimum 30€ pour les autres Pays - OPCVM et FIA : France / admis Euroclear : 15€ Etranger : 40 € Offshore : 150 € - Obligations, TCN: France: 15€ Autres : Pays 40 € - Marchés à terme : MONEP Futures : 0.60 €/lot MONEP Options : 0.09 % mini 7€ EUREX Futures Traités en Euro : 0.60 €/lot Traités en Francs -Suisse : 0.60 CHF/lot EUREX Options : Traités en Euro : 0,09 % mini 7€ Traités en CHF : 0,09 % mini 7 CHF CME-CBOT US: 1 \$/lot Société de gestion (1) : - Actions, ETF, warrants : 0.17 % France, Belgique et Pays-Bas 0.15 % Pour les autres Pays - Marchés à terme : MONEP Futures : 1€/lot MONEP Options : 0.06099 % EUREX Futures : Traités en Euro 1€/lot Traités en Francs -Suisse : 1CHF/lot EUREX Options : Traités en Euro : 0,06099 % Traités en CHF : 0,06099 % Prélèvement sur chaque transaction	(1)	(2)	

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur au prix Ask ou Mid selon l'appréciation de la société de gestion,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

En date du 25 septembre 2024, le Groupe REALITES a informé qu'une procédure de conciliation a été engagée auprès du tribunal de commerce de Nantes. En conséquence, en l'absence de prix de transactions observables ou de contributions de prix observables sur des bases de données financières, les titres suivants sont valorisés sur la base de prix estimés par la société de gestion :

- FR001400LUN7 – REALITE 9 11/30/26, représentant 1,26 % de l'actif net
- FR0013424983 – REALITE 8 ½ TV PERP, représentant 4,30 % de l'actif net

De même, compte tenu de la dégradation de la situation de l'émetteur, la société de valorise les titres FR0013446564 – CAPELLI 7% 03/31/29 représentant 3,03 % de l'actif net sur la base d'estimations.

La valorisation de ces titres, qui représentent 8,59 % de l'actif net du FCP au 31 décembre 2024, évoluera en fonction de la situation des émetteurs. La société de gestion ne dispose pas d'informations suffisantes pour pouvoir établir une valorisation précise qui serait basée sur le patrimoine des émetteurs.

En conséquence, il pourrait exister un écart entre les valeurs retenues à l'actif du bilan évaluées comme indiqué ci-dessus et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si ces titres en portefeuille devaient être cédés à brève échéance.

Compte tenu de l'évolution des informations dont elle disposait, la société de gestion a revalorisé ces titres à la baisse de façon significative au cours du premier trimestre 2025.

Enfin, en l'absence de prix de transactions observables ou de contributions de prix observables sur des bases de données financières, les titres LU0002804531 – ST GOBAIN FLOAT PERP, représentant 5,12 % de l'actif net, sont valorisés sur la base de prix contribués par un prestataire financier unique. L'écart entre le prix de valorisation et les prix contribués par d'autres prestataires financiers peut être significatif, il représente 1,28 % de l'actif net du fonds au 31 décembre 2024.

En conséquence, il pourrait exister un écart entre les valeurs retenues à l'actif du bilan évaluées comme indiqué ci-dessus et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si ces titres en portefeuille devaient être cédés à brève échéance.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Le fonds est investi en parts des side-pockets « FR0013535713 - H2O ALLEGRO SP », « FR0013535275 - H2O MODERATO SP » et « FR0013535960 - H2O MULTIBONDS SP », représentant respectivement 0,05 %, 0,01 % et 0,11 % de l'actif net au 31 décembre 2024. Ces titres sont valorisés sur la base des NAV estimées fournies par la société de gestion de ces fonds.

Ces fonds sont issus de la scission du 13 octobre 2020 des fonds « H2O ALLEGRO », « H2O MODERATO » et « H2O MULTIBONDS », afin d'isoler dans des side-pocket les actifs illiquides soumis à une gestion extinctive.

Les rachats sur ces side-pockets sont impossibles. Leur valeur dépend des recouvrements à venir sur la liquidation de leurs actifs et présente donc une incertitude. Il pourrait également exister un écart entre leur valorisation selon les modalités indiquées ci-dessus et les sommes qui seront effectivement recouvrées au cours de leur gestion extinctive.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent,

la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, le fonds peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres. Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion. Placement de garanties reçues en espèces : elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaires court terme), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaires à court terme, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

Les actifs faisant l'objet d'opérations de financement sur titres et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire de l'OPCVM : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC).

- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Informations complémentaires

Des frais de recherche au sens de l'Art 314-21 du RG AMF peuvent être facturés à l'OPC

Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe

Annexe :

1. Concernant le tableau d'Exposition directe aux marchés de crédit :

Les notations financières de 2 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

Il existe deux types de rating : la note long terme (plus d'un an), plus détaillée, et la note court terme

La règle appliquée consiste à retenir

- En priorité, la note du titre si elle existe
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

2. Concernant le tableau d'Inventaire des actifs et passifs :

Le secteur d'activité est renseigné selon la classification Industry Classification Benchmark avec la typologie Sous-secteur.

3. Le Rapport du commissaire aux comptes de l'exercice précédent figure en dernières pages de ce document.

Evolution des capitaux propres

	31/12/2024	29/12/2023
Capitaux propres début d'exercice	15 117 530,51	
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	2 101 236,32	
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-8 226 794,21	
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	96 536,83	
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-135 725,73	
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-1 039 748,29	
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Autres éléments	152,98	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	7 913 188,41	

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
PART CAPI C		
Parts souscrites durant l'exercice	11 411,083	1 876 267,99
Parts rachetés durant l'exercice	-49 900,579	-8 112 629,17
Solde net des souscriptions/rachats	-38 489,496	-6 236 361,18
PART CAPI S		
Parts souscrites durant l'exercice	264,070	224 968,33
Parts rachetés durant l'exercice	-139,070	-114 165,04
Solde net des souscriptions/rachats	125,000	110 803,29

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI C	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI S	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR0010357509	PART CAPI C	Capitalisable	EUR	7 819 715,10	52 588,899	148,69
FR001400M2K4*	PART CAPI S	Capitalisable	CHF	93 473,31	125,000	747,78

* Part couverte contre le risque de change

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France +/-	Allemagne +/-	Pays-Bas +/-	Suisse +/-	Portugal +/-
exprimés en milliers d'Euro						
Actif						
Actions et valeurs assimilées	4 128,76	2 184,46	526,10	405,53	262,42	232,35
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	-1 468,79	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	2 659,97					

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
exprimés en milliers d'Euro					
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	3 297,49	1 632,25	1 665,24	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	416,61	0,00	0,00	0,00	416,61
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-99,74	0,00	0,00	0,00	-99,74
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	NA	1 632,25	1 665,24	0,00	316,87

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-	]3 - 6 mois] +/-	]6 mois - 1 an] +/-	]1 - 3 ans] +/-	]3 - 5 ans] +/-	]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	497,31	0,00	0,00	100,00	694,94	0,00	2 005,24
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	416,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-99,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	814,18	0,00	0,00	100,00	694,94	0,00	2 005,24

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro	CHF +/-	USD +/-	DKK +/-	NOK +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	262,42	213,54	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	101,06	0,00	123,74	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	2,59	0,06	0,30	0,37
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-99,74	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	263,74	216,13	123,80	0,30	0,37

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	1 947,78	195,44	1 154,28
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	1 947,78	195,44	1 154,28

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
exprimés en milliers d'Euro		
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	0,00	
Instruments financiers à terme non compensés	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres reçus en garantie	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Créances		
Collatéral espèces	0,00	
Dépôt de garantie espèces versé	0,00	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		0,00
Instruments financiers à terme non compensés		
Credit Industriel Et Commercial SA		1,09
Dettes		
Collatéral espèces		0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2024
Créances	
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	0,00
Ventes à règlement différé	224 794,93
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créditeurs divers	0,00
Total des créances	224 794,93
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Achats à règlement différé	-106 745,77
Frais de gestion	-10 648,88
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
Total des dettes	-117 394,65
Total des créances et dettes	107 400,28

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

PART CAPI C	31/12/2024
Frais fixes	176 204,76
Frais fixes en % actuel	1,50
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI S	31/12/2024
Frais fixes	1 831,06
Frais fixes en % actuel	1,50
Frais variables	8,01
Frais variables en % actuel	0,01
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Total			0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024	29/12/2023
Revenus nets	74 621,42	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	74 621,42	
Report à nouveau	0,00	
Sommes distribuables au titre du revenu net	74 621,42	

PART CAPI C		
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	73 729,19	
Total	73 729,19	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

PART CAPI S		
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	892,23	
Total	892,23	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024	29/12/2023
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-175 589,96	
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-175 589,96	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-175 589,96	

PART CAPI C		
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	-169 558,93	
Total	-169 558,93	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI S		
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	-6 031,03	
Total	-6 031,03	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			4 128 760,14	52,17
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			4 128 760,14	52,17
Aérospatial / Défense			459 480,00	5,81
MTU AERO ENGINES	EUR	900	289 800,00	3,66
SAFRAN PROV.ECHANGE	EUR	800	169 680,00	2,15
Alimentation			81 000,00	1,02
POULAILLON	EUR	15 000	81 000,00	1,02
Banques			421 390,00	5,32
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	20 000	189 040,00	2,39
BPC BCO COMERCIAL PORTUGUES	EUR	500 000	232 350,00	2,93
Chimie			78 460,00	0,99
AIR LIQUIDE	EUR	500	78 460,00	0,99
Construction / Matériaux			299 950,00	3,79
SAINT-GOBAIN	EUR	3 500	299 950,00	3,79
Electronique / Equipements électriques			566 225,00	7,16
ASM INTERNATIONAL	EUR	400	223 520,00	2,83
ASML HOLDING	EUR	150	101 805,00	1,29
SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	1 000	240 900,00	3,04
Equipements et services de santé			517 920,00	6,54
ESSILORLUXOTTICA	EUR	400	94 240,00	1,19
EUROFINS SCIENTIFC	EUR	4 000	197 240,00	2,49
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	1 200	226 440,00	2,86
Industrie pharmaceutique et Biotechnologie			278 391,23	3,52
ROCHE HOLDING BJ	CHF	600	163 071,23	2,06
UCB	EUR	600	115 320,00	1,46
Logiciel / Services informatiques			898 090,66	11,35
ALPHABET CL.A	USD	500	91 413,95	1,16
DASSAULT SYSTEMES	EUR	7 000	234 500,00	2,96
MICROSOFT	USD	300	122 126,71	1,54
SAP	EUR	1 000	236 300,00	2,99
SOPRA STERIA GROUP	EUR	1 250	213 750,00	2,70
Média			80 200,00	1,01
WOLTERS KLUWER	EUR	500	80 200,00	1,01
Produits à usage domestique			348 300,00	4,40
HERMES INTERNATIONAL	EUR	150	348 300,00	4,40
Services de soutien aux entreprises			99 353,25	1,26
ACCELLERON INDUSTRIES	CHF	2 000	99 353,25	1,26
Obligations			3 297 496,44	41,67
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			3 297 496,44	41,67
Assurances multirisques			1 260 243,52	15,93
AXA TV04-PERP. SUB.EMTN S.19	EUR	500	481 949,18	6,09

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
AXA TV04-PERP.SUBORD. EMTN	EUR	300	304 012,01	3,84
ETHIAS TV05-PERP.	EUR	10	474 282,33	6,00
Banques			756 815,96	9,56
BFCM 0,01%21-070325	EUR	5	497 316,37	6,28
CCDJ 3.467 09/05/29	EUR	250	259 499,59	3,28
Construction / Matériaux			405 000,00	5,12
SAINT GOBAIN TV84-PERP.EXW	EUR	300	405 000,00	5,12
Investissement immobilier et services			100 000,00	1,26
BIRD AM 9%23-301126	EUR	20	100 000,00	1,26
Inv immobilier et serv			580 000,00	7,33
CAPELLI 7%19-190924 EMTN	EUR	6	240 000,00	3,03
REALITES TV19-PERP INDEX	EUR	85	340 000,00	4,30
Métaux industriels			195 436,96	2,47
ERAFP 6 1/2 11/30/29	EUR	2	195 436,96	2,47
Parts d'OPC et fonds d'investissements			63 761,90	0,81
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			63 761,90	0,81
H2O ALLEGRO SP-RC	EUR	6,7043	4 226,99	0,05
H2O MODERATO SP-I	EUR	3,2017	1 120,11	0,01
H2O MULTIBONDS SP-I EUR ACC	EUR	2	4 588,36	0,06
H2O MULTIBONDS SP-SR EUR A	EUR	3 004,5788	3 605,49	0,05
PREVOIR GESTION ACTIONS-I	EUR	17,7667	50 220,95	0,64
Total			7 490 018,48	94,65

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
STX50E-EUX 0325	-30,00	5 700,00	0,00	-1 468 794,00
Sous total		5 700,00	0,00	-1 468 794,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		5 700,00	0,00	-1 468 794,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d’une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d’une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d’une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
AC CHF EUR G1	0,00	1 092,15	CHF	94 732,45	EUR	-95 824,60	FR001400M2K4
Total	0,00	1 092,15		94 732,45		-95 824,60	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d’une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Options					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Swaps					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Autres instruments					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	7 490 018,48
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	5 700,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-1 092,15
Autres actifs (+)	641 402,36
Autres passifs (-)	-222 840,28
Total = actif net	7 913 188,41



GUTENBERG PATRIMOINE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**

GUTENBERG PATRIMOINE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régis par le Code monétaire et financier

Société de gestion
GUTENBERG FINANCE
9, place Saint-Thomas
BP 37
67060 STRASBOURG CEDEX

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement GUTENBERG PATRIMOINE relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 75 672 006 483. Siret 672 006 483 00382. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

GUTENBERG PATRIMOINE

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN » des règles et méthodes comptables de l'annexe aux comptes annuels, concernant les modalités de valorisation des lignes d'obligations :

- LU0002804531 ST GOBAIN TV84EXW représentant 3,70 % de l'actif net du fonds
- FR0013424983 REALITE TV PERP représentant 4,71 % de l'actif net du fonds.
- FR0013446564 - CAPELLI 7% 24 EMTN représentant 3,57 % de l'actif net

Cette note précise également que des obligations représentant 6,60 % de l'actif net de la SICAV sont valorisées à partir de prix fournis par un prestataire de services financiers dont les prix sont soit contribués par des brokers soit calculés à partir de modèles financiers.

Cette note rappelle enfin qu'il pourrait exister un écart entre les valeurs retenues à l'actif du bilan évaluées comme indiqué et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si ces titres en portefeuille devaient être cédés à brève échéance.

Nous attirons également votre attention sur le point exposé dans la note « Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille » des règles et méthodes comptables de l'annexe aux comptes annuels, concernant les modalités de valorisation des parts « H2O MODERAT. SP I4D » (FR0013535275) et « H2O MUL.SP IC 4DEC » (FR0013535960) représentant respectivement 0,01 % et 0,07 % de l'actif net. Cette note rappelle également que Les rachats sur ces side-pockets sont impossibles. Leur valeur dépend des recouvrements à venir sur la liquidation de leurs actifs et présente donc une incertitude.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Obligations valorisées à partir du prix d'un contributeur spécifique

Les obligations valorisées à partir du prix d'un contributeur spécifique sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces titres représentent 11,98 % de l'actif net du fonds. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion et comparé la concordance des prix communiqués par les contributeurs avec les prix de valorisation des titres dans le portefeuille du fonds. Nous avons également comparé la cohérence des prix de valorisation avec les prix publiés par d'autres prestataires de services, lorsqu'il en existait. Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations retenues.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 78 672 006 483. Siret 672 006 483 00382. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

2. Obligations valorisées à partir du prix d'un prestataire de service financier

Les obligations valorisées à partir du prix d'un prestataire de services financiers sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces titres représentent 6,60 % de l'actif net du fonds. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion et comparé la concordance des prix communiqués par le prestataire de services financiers avec les prix de valorisation des titres dans le portefeuille du fonds.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations retenues.

3. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2024.03.26 12:07:52 +0100



BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	14 534 893,44	22 171 760,49
Actions et valeurs assimilées	7 908 877,00	11 915 055,98
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	7 908 877,00	11 915 055,98
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	6 610 370,30	7 865 701,58
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	6 610 370,30	7 865 701,58
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	12 496,14	2 391 002,93
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	12 496,14	2 391 002,93
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	3 150,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	3 150,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	545 939,68	1 206,34
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	545 939,68	1 206,34
Comptes financiers	668 622,16	3 089 302,52
Liquidités	668 622,16	3 089 302,52
Total de l'actif	15 749 455,28	25 262 269,35

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	16 616 537,94	27 555 154,52
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-1 643 021,57	-2 482 559,28
Résultat de l'exercice (a, b)	144 014,14	151 814,08
Total des capitaux propres	15 117 530,51	25 224 409,32
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	3 150,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	3 150,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	3 150,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	628 774,77	37 860,03
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	628 774,77	37 860,03
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	15 749 455,28	25 262 269,35

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Taux		
FGBLH4F00002 BUND-EUX 0324	686 100,00	0,00
Total Taux	686 100,00	0,00
Total Contrats futures	686 100,00	0,00
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	686 100,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	686 100,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	144 743,46	133 126,22
Produits sur obligations et valeurs assimilées	404 155,25	530 794,96
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	548 898,71	663 921,18
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	5 726,43
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	0,00	5 726,43
Résultat sur opérations financières (I - II)	548 898,71	658 194,75
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	360 716,27	513 724,32
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	188 182,44	144 470,43
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-44 168,30	7 343,65
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	144 014,14	151 814,08

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0010357509	1,5 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0010357509	Néant

Commission de surperformance**Part FR0010357509 C**

20% TTC maximum de la performance annuelle positive du FCP nette de frais de gestion au-delà de la performance de l'indicateur de référence 50% EUROSTOXX 50 Net Return + 50% €STR capitalisé

La période de référence à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant, doit être payée à la société de gestion est de douze mois.

Elle s'étend du 1 janvier au 31 décembre.

La commission de surperformance est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice. La provision est remise à zéro en cas de paiement.

Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre :

-l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance, sous réserve que la performance de l'OPCVM soit positive (la valeur liquidative est supérieure à la valeur liquidative de début de période) ;

-et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance annuelle égale à celle de l'indicateur de référence 50% EUROSTOXX 50 Net Return (SX5T INDEX) + 50% €STR capitalisé (ESTCINDX Index) et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM.

(2) La dotation est provisionnée lors de l'établissement de chaque valeur liquidative et soldée en fin d'exercice. En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise est effectuée à hauteur maximum des dotations existantes.

(3) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

Période de compensation de la performance

A compter de l'exercice du fonds ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est prévue, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du

remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Dépositaire (2) : En % TTC - Actions, ETF, warrants : 0,03 % Minimum 15€ France Belgique et Pays-Bas 0.05% Minimum 30€ pour les autres Pays - OPCVM et FIA : France / admis Euroclear : 15€ Etranger : 40 € Offshore : 150 € - Obligations, TCN: France: 15€ Autres : Pays 40 € - Marchés à terme : MONEP Futures : 0.60 €/lot MONEP Options : 0.09 % mini 7€ EUREX Futures - Traités en Euro : 0.60 €/lot - Traités en Francs -Suisse : 0.60 CHF/lot EUREX Options : - Traités en Euro : 0.09 % mini 7€ - Traités en CHF : 0.09 % mini 7 CHF CME-CBOT US: 1 \$/lot Société de gestion (1) : En % TTC - Actions, ETF, warrants : 0, 17 % France, Belgique et Pays-Bas 0.15% Pour les autres Pays - Marchés à terme : MONEP Futures : 1€/lot MONEP Options : 0.06099 % EUREX Futures : Traités en Euro 1€/lot Traités en Francs -Suisse : 1CHF/lot EUREX Options : Traités en Euro : 0,06099 % Traités en CHF : 0,06099 % Prélèvement sur chaque transaction	(1)	(2)	

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Ainsi, en l'absence de prix de transactions observables ou de contributions de prix observables sur des bases de données financières, les titres suivants sont valorisés sur la base de prix contribués par un prestataire financier :

- LU0002804531 - ST GOBAIN TV84 EXW, représentant 3,70 % de l'actif net
- FR0013424983 – REALITE TV PERP, représentant 4,71 % de l'actif net
- FR0013446564 - CAPELLI 7% 24 EMTN représentant 3,57 % de l'actif net

De même, des obligations représentant 6,60 % de l'actif net de la SICAV sont valorisées à partir de prix fournis par un prestataire de services financiers dont les prix sont, soit contribués par des brokers, soit calculés à partir de modèles financiers.

En conséquence, il pourrait exister un écart entre les valeurs retenues à l'actif du bilan évaluées comme indiqué ci-dessus et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si ces titres en portefeuille devaient être cédés à brève échéance.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Le fonds est investi en parts des side-pockets « FR0013535275 - H2O MODERATO SP » et « FR0013535960 - H2O MULTIBONDS SP », représentant respectivement 0,01 % et 0,07 % de l'actif net au 29 décembre 2023.

Depuis le 28 août 2020, l'AMF a ordonné la suspension des souscriptions et des rachats des deux fonds « H2O MODERATO » et « H2O MULTIBONDS » jusqu'au 13 octobre 2020, en raison du poids significatif des actifs illiquides présents dans les portefeuilles de ces fonds. Le 13 octobre 2020, les actifs de ces fonds ont été scindés, afin d'isoler dans une side-pocket les actifs illiquides soumis à une gestion extinctive. Ainsi, depuis le 13 octobre 2020, le fonds GUTENBERG PATRIMOINE a reçu des parts des side-pockets « H2O MODERATO SP » et « H2O MULTIBONDS SP » dans lesquels ont été logés les actifs illiquides.

Au 29 décembre 2023, ces side pockets sont valorisées à 670,73 € par part pour « H2O MODERATO SP » et 5 174,33 € pour « H2O MULTIBONDS SP » sur la base de la dernière valeur liquidative estimée disponible, diffusée par la société de gestion de ces fonds, soit la valeur liquidative estimée au 30/11/2023.

Au 30 décembre 2022, ces side pockets étaient valorisées à 3 746,79 € par part pour « H2O MODERATO SP » et 23 712,7979 € pour « H2O MULTIBONDS SP ». La société de gestion valorisait ces titres sur la base de la dernière valeur estimative publiée au mois de décembre 2022, à laquelle elle appliquait une décote de 50 %.

Les rachats sur ces side-pockets sont impossibles. Leur valeur dépend des recouvrements à venir sur la liquidation de leurs actifs et présente donc une incertitude. Il pourrait également exister un écart entre leur valorisation selon les modalités indiquées ci-dessus et les sommes qui seront effectivement recouvrées au cours de leur gestion extinctive.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-

jaçant. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Informations complémentaires

Des frais de recherche au sens de l'Art 314-21 du RG AMF peuvent être facturés à l'OPC

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	25 224 409,32	39 179 219,42
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	198 164,75	1 917 826,27
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-9 345 160,09	-10 613 858,97
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 243 479,51	3 318 633,72
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 912 097,97	-6 414 206,73
Plus-values réalisées sur contrats financiers	838 462,61	3 554 102,26
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-1 070 391,11	-2 207 861,65
Frais de transaction	-407 279,00	-690 750,54
Différences de change	-9 484,80	-98 416,82
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 166 094,85	-2 864 748,07
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-247 207,64</i>	<i>-1 413 302,49</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-1 413 302,49</i>	<i>1 451 445,58</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	3 150,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>3 150,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	188 182,44	144 470,43
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	15 117 530,51	25 224 409,32

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négociables sur un marché réglementé ou assimilé	3 262 456,24	21,58
Obligations à taux variable, révisable négociables sur un marché réglementé ou assimilé	251 614,38	1,66
Titres participatifs	560 000,00	3,70
Titres subordonnés (TSR - TSDI)	2 536 299,68	16,78
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	6 610 370,30	43,73
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles à l'achat		
TOTAL Operations contractuelles à l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles à la vente		
TOTAL Operations contractuelles à la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
Taux	686 100,00	4,54
TOTAL Opérations de couverture	686 100,00	4,54
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	3 974 711,03	26,29	560 000,00	3,70	2 075 659,27	13,73	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	668 622,16	4,42	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	686 100,00	4,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	883 325,97	5,84	2 003 660,84	13,25	430 580,04	2,85	3 292 803,45	21,78
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	668 622,16	4,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	686 100,00	4,54
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	%
	CHF	CHF	USD	USD	SEK			
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	734 085,50	4,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	545 939,68	3,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	4 353,32	0,03	3 010,63	0,02	1 831,03	0,01	2 049,88	0,01
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	227 327,18	1,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à r��m��r��	0,00
Titres pris en pension livr��e	0,00
Titres emprunt��s	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIÉTÉ DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			0,00

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	144 014,14	151 814,08
Total	144 014,14	151 814,08

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	144 014,14	151 814,08
Total	144 014,14	151 814,08
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 643 021,57	-2 482 559,28
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-1 643 021,57	-2 482 559,28

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
CI PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 643 021,57	-2 482 559,28
Total	-1 643 021,57	-2 482 559,28
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
31/12/2019	C1 PART CAPI C	42 105 587,97	213 265,008	197,43	0,00	0,00	0,00	-5,46
31/12/2019	C2 PART CAPI F	185 100,83	4,00	46 275,20	0,00	0,00	0,00	-1 007,97
31/12/2020	C1 PART CAPI C	36 355 186,93	179 320,82	202,73	0,00	0,00	0,00	-13,13
31/12/2021	C1 PART CAPI C	39 179 219,42	193 181,705	202,81	0,00	0,00	0,00	11,92
30/12/2022	C1 PART CAPI C	25 224 409,32	145 644,847	173,19	0,00	0,00	0,00	-16,00
29/12/2023	C1 PART CAPI C	15 117 530,51	91 078,395	165,98	0,00	0,00	0,00	-16,45

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPITAL		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	1 188,87400	198 164,75
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-55 755,32600	-9 345 160,09
Solde net des Souscriptions/Rachats	-54 566,45200	-9 146 995,34
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	91 078,39500	

COMMISSIONS

	En montant
CI PART CAPI C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
FR0010357509 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,72
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	360 716,27
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	SRD et règlements différés	545 939,68
Total des créances		545 939,68
Dettes	SRD et règlements différés	610 807,18
Dettes	Frais de gestion	17 967,59
Total des dettes		628 774,77
Total dettes et créances		-82 835,09

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTFEUILLE	14 531 743,44	96,13
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	7 908 877,00	52,32
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	6 610 370,30	43,73
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	12 496,14	0,08
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	545 939,68	3,61
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-628 774,77	-4,16
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	668 622,16	4,42
DISPONIBILITES	668 622,16	4,42
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	15 117 530,51	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées						7 908 877,00	52,32
TOTAL Actions & valeurs assimilées nég. sur un marché régl. ou assimilé						7 908 877,00	52,32
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)						7 908 877,00	52,32
TOTAL SUISSE						734 085,50	4,86
CH0013841017 LONZA GROUP NOM.	CHF			450		171 353,36	1,13
CH0042615283 DOCMORRIS	CHF			2 300		182 614,36	1,21
CH1169360919 ACCELLERON INDUSTRIES	CHF			8 000		226 167,28	1,50
CH1176493729 BACHEM HOLDING	CHF			2 200		153 950,50	1,02
TOTAL ALLEMAGNE						2 591 730,00	17,14
DE0005313704 CARL ZEISS MEDITEC	EUR			3 000		296 520,00	1,96
DE0005664809 EVOTEC	EUR			15 000		319 200,00	2,11
DE0006231004 INFINEON TECHNOLOGIES	EUR			7 500		283 500,00	1,88
DE0006969603 PUMA	EUR			8 000		404 160,00	2,67
DE0007030009 RHEINMETALL ORD.	EUR			1 500		430 500,00	2,84
DE000A01LR936 STEICO	EUR			6 000		201 900,00	1,34
DE000A00WMP16 AIXTRON	EUR			7 500		289 950,00	1,92
DE000HAG0005 HENSOLDT ACT	EUR			15 000		366 000,00	2,42
TOTAL ESPAGNE						164 520,00	1,09

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
ES0113211835 BCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA			EUR	20 000		164 520,00	1,09
TOTAL FRANCE						2 790 101,50	18,46
FR0000051807 TELEPERFORMANCE			EUR	1 400		184 870,00	1,22
FR0000052292 HERMES INTERNATIONAL			EUR	80		153 504,00	1,02
FR0000073272 SAFRAN PROV ECHANGE			EUR	1 000		159 460,00	1,05
FR0000120073 AIR LIQUIDE			EUR	1 000		176 120,00	1,17
FR0000120271 TOTALENERGIES SE			EUR	4 000		246 400,00	1,63
FR0000120321 L'OREAL			EUR	900		405 585,00	2,68
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON			EUR	600		440 160,00	2,92
FR0000130403 CHRISTIAN DIOR			EUR	400		283 000,00	1,87
FR0013015583 POULAILLON			EUR	25 000		118 000,00	0,78
FR0013227113 SOITEC REGROUPEMENT			EUR	1 800		291 240,00	1,93
FR0014003TT8 DASSAULT SYSTEMES			EUR	7 500		331 762,50	2,19
TOTAL IRLANDE						392 000,00	2,59
IE0004927939 KINGSPAN GROUP			EUR	5 000		392 000,00	2,59
TOTAL ITALIE						167 100,00	1,11
IT0004965148 MONCLER			EUR	3 000		167 100,00	1,11
TOTAL LUXEMBOURG						263 040,00	1,74
LU0569974404 APERAM			EUR	8 000		263 040,00	1,74
TOTAL PAYS-BAS						806 300,00	5,33

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
NL000395903 WOLTERS KLUWER			EUR	1 500		193 050,00	1,28
NL0010273215 ASML HOLDING			EUR	500		340 850,00	2,24
NL0011585146 FERRARI			EUR	300		91 560,00	0,61
NL0012817175 ALFEN N.V.			EUR	3 000		180 840,00	1,20
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées						6 610 370,30	43,73
TOTAL Obligations & valeurs assimilées nég. sur un marché régl. ou assimilé						6 610 370,30	43,73
TOTAL Obligations à taux fixe nég. sur un marché régl. ou assimilé						3 262 456,24	21,59
TOTAL BELGIQUE						220 403,34	1,46
BE0002913946 CRELAN 5,75%23-260128	26/01/2023	26/01/2028	EUR	2	5,75	220 403,34	1,46
TOTAL FRANCE						2 845 549,13	18,83
FR0013424934 BIRD AM 5,25%19-130624	14/06/2019	13/06/2024	EUR	35	5,25	344 159,30	2,28
FR0013446564 CAPELLI 7%19-190924 EMTN	19/09/2019	19/09/2024	EUR	6	7,00	539 166,67	3,57
FR0014001100 CARMILA 5,5%23-091028	09/10/2023	09/10/2028	EUR	2	5,50	210 176,70	1,39
FR0014001007 BIRD AM 9%23-301126	30/11/2023	30/11/2026	EUR	20	9,00	203 938,13	1,35
XS2244837162 TEREOS FINANCE 7,5%20-301025	23/10/2020	30/10/2025	EUR	1 000	7,50	1 035 695,00	6,85
XS2352739184 VALLOUREC 8,50%21-300626	30/06/2021	30/06/2026	EUR	500 000	8,50	512 413,33	3,39
TOTAL PAYS-BAS						196 503,77	1,30
XS1835946564 ATHORA NETHERLANDS TV18-PERP.	19/06/2018	31/12/2050	EUR	200		196 503,77	1,30
TOTAL Obligations à taux variable, révisable nég. sur un marché régl. ou assimilé						251 614,38	1,66
TOTAL FRANCE						251 614,38	1,66

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2010033269 KAPLA HLD TV19-151226	12/12/2019	15/12/2026	EUR	250		251 614,38	1,66
TOTAL Titres participatifs						560 000,00	3,70
TOTAL FRANCE						560 000,00	3,70
LU0002804531 SAINT GOBAIN TV84-PERPEXW	03/04/1984	31/12/2050	EUR	400		560 000,00	3,70
TOTAL Titres subordonnés (TSR - TSDI)						2 536 299,68	16,78
TOTAL BELGIQUE						449 468,50	2,97
BE0930906947 ETHIAS TV05-PERP.	13/12/2005	31/12/2050	EUR	10		449 468,50	2,97
TOTAL FRANCE						2 086 831,18	13,81
FR0013424983 REALITES TV19-PERP INDEX	13/06/2019	31/12/2050	EUR	70		712 254,79	4,71
XS0188935174 AXA TV04-PERP SUBORD. EMTN	02/04/2004	04/04/2050	EUR	750		735 627,29	4,87
XS0207825364 AXA TV04-PERP. SUB EMTN S.19	20/12/2004	31/12/2050	EUR	700		638 949,10	4,23
TOTAL Titres d'OPC						12 496,14	0,08
TOTAL FIVG réservés aux non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE						10 348,66	0,07
TOTAL ROYAUME UNI						10 348,66	0,07
FR0013535960 H2O MULTIBONDS SP 1C FCP 4DEC			EUR	2		10 348,66	0,07
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE						2 147,48	0,01
TOTAL ROYAUME UNI						2 147,48	0,01
FR0013535275 H2O MODERATO SP 1 FCP 4DEC			EUR	3,2017		2 147,48	0,01
TOTAL Contrats financiers						0,00	0,00
TOTAL Contrats financiers avec appel de marge						0,00	0,00

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Engagements à terme fermes						0,00	0,00
TOTAL FRANCE						-3 150,00	-0,02
MARF EUR Appels marge futures			EUR	-3 150		-3 150,00	-0,02
TOTAL AUTRES PAYS						3 150,00	0,02
FGBLH4F00002 BUND-EUX 0324			EUR	-5		3 150,00	0,02